Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260618-D2026_06_09_CLS-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 06 – 09**
Décision du 18 juin 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **18 juin** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	12 juin 2026
Nombre de membres	En exercice : 35 Quorum : 18 Présents : 31 Votants : 34 (dont 3 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Olivier BODIN, François BRISSIER, Stéphanie DOUESSIN, Anne-Marie ECHELARD, Philippe LANGLOIS, Schirel LEMONNE, Ludovic LONCLE, Séverine MAYEUX, Laëtitia MIRALLES, Christophe REBULARD, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jacky LECHABLE, Michel MERCIER. **Noyal-sur-Vilaine :** Emmanuel CASADO, Sébastien COQUELIN, Victor CORREIA, Nadège GASPARETTO, Céline GOVEN, Stéphane LENFANT, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Martine JOUANNET. **Servon-sur-Vilaine :** Lara BAKHOS, Benoît DUFLOS, Rozanne JAMAIN, Dominique MARCHAND, Melaine MORIN.
Absents excusés	Jean-Marc LEVEQUE, Bénédicte PINARD (pouvoir à Schirel LEMONNE), Marie-Claude HELSENS (pouvoir à Marielle MURET-BAUDOIN), Patricia CASSONNET (pouvoir à Martine JOUANNET).
Absents	-
Secrétaire de séance	Sébastien CHANCEREL.

Contrat local de santé (CLS) : convention d'entente entre les 3 EPCI

Anne-Marie ECHELARD rappelle que par délibération en date du 21 décembre 2023, le Pays de Chateaugiron Communauté, Liffré Cormier Communauté et la Communauté de communes de Val D'Ille Aubigné se sont engagés dans un Contrat Local de Santé commun avec l'ARS.

Par délibération en date du 16 octobre 2025, le Pays de Châteaugiron Communauté a validé le Contrat Local de Santé et son plan d'actions.

En date du 17 décembre 2025, le Contrat Local de Santé a été signé par les présidents des 3 EPCI, la directrice régionale de l'ARS Bretagne, le président de la région, le président du département, le préfet d'Ille-et-Vilaine, le directeur de la CPAM d'Ille-et-Vilaine et le directeur de la MSA.

L'élaboration et le pilotage de ce dispositif nécessite la mise en place d'instances de suivi et l'organisation financière et technique des moyens communs dédiés au projet.

En application des articles L 5221-1 et L 5221-2 du code général des collectivités territoriales, les 3 intercommunalités susmentionnées constituent une entente intercommunautaire permettant la mise en œuvre du projet commun.

Cette instance n'a pas de pouvoir décisionnel et soumet aux organes délibérants des 3 EPCI de l'entente des propositions sur la mise en œuvre des actions, le suivi et le pilotage des sujets d'intérêt communs de l'entente ainsi que les dépenses communes.

Conformément à l'article 5.2 de la convention d'entente, la conférence doit être composée de 3 élus par EPCI, désignés par chaque conseil communautaire. La durée de mandat de ces représentants est liée à leur mandat de conseiller communautaire.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260618-D2026_06_09_CLS-DE

Il est proposé de désigner les élus suivants :

- Dominique DENIEUL
- Jacky LECHABLE
- Anne-Marie ECHELARD

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (33 pour, 1 abstention), décide :

- ✓ de désigner en tant que membres de l'entente intercommunautaire relative à l'élaboration et au pilotage du Contrat Local de Santé, dans les conditions mentionnées ci-dessus : Dominique DENIEUL, Jacky LECHABLE, Anne-Marie ECHELARD ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

Le Secrétaire de séance,

Sébastien CHANCEREL